

**REGLEMENT
DE LA MANIFESTATION**

6 Miles de Pont-de-Briques – 01 février 2026

ARTICLE 1 : La course est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

ARTICLE 2 : Les coureurs licenciés F.F.A. devront fournir la photocopie de leur licence et pour les coureurs non licenciés, un PPS (Parcours Prévention Santé) de la Fédération Française d'Athlétisme ;

ARTICLE 3 : Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux occupés.

ARTICLE 4 : Départ et arrivée : Parking face à la médiathèque.

ARTICLE 5 : Droit d'inscription « 6 Miles » 9,00 € avant le 31/01/2026

ARTICLE 6 : Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 8h00 à la salle des sports d'Audisques.

ARTICLE 7 : Le parcours, vallonné, comprend 3 boucles (10 000 m)

ARTICLE 8 : Classement : Par catégorie masculin et féminin.

ARTICLE 9 : L'épreuve est couverte par une assurance souscrite par les organisateurs (responsabilité civile).

ARTICLE 10 : Vestiaires, douches à la salle des sports d'Audisques.

ARTICLE 11 : La sécurité : Elle sera assurée par Opale Secourisme, cibistes bénévoles.

ARTICLE 12 : Récompenses et réception : 12h30, remise des prix à l'issue de l'épreuve. Cartes cadeaux, coupes, lots. Tombola par tirage au sort des dossards.

Le Maire,
Vice-Présidente de la CAB,
Conseillère Départementale,



Brigitte PASSEBOSC.

Visa DGS :